

Constitution : le CELSIG écrit à la présidence de l'Union

Le 12 novembre dernier, le CELSIG a écrit à la présidence de l'Union européenne pour souligner qu'il est important que la Conférence intergouvernementale arrête un texte de Constitution qui réponde aux aspirations des peuples de l'Europe en matière sociale, notamment en ce qui concerne les services d'intérêt général :

"La Conférence intergouvernementale (CIG) qui vient de s'ouvrir doit, à l'issue de ses travaux, approuver le texte de la première Constitution de l'Union européenne. Comme base pour ses travaux, elle dispose du projet élaboré par la Convention, qui a vous été remis en juillet dernier.

Pour les citoyens européens, le traitement de la dimension sociale est un des éléments faibles de ce projet de Constitution qui peut et doit être amélioré. Or, l'absence d'objectifs ambitieux en matière d'Europe sociale est de nature à compromettre le rapprochement entre l'Union et ses citoyens.

Pour sa part, le CELSIG n'imagine pas que la CIG puisse aboutir à un texte en retrait sur celui proposé par la Convention, sauf à prendre le risque que les peuples se détournent complètement de l'Europe et rejettent ce texte.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'inviter la CIG à reprendre les conclusions du groupe de travail Europe sociale de la Convention, adoptées par consensus par le groupe et approuvées par la Convention lors de ses débats, et à les inclure dans le projet de Constitution, en particulier celles relatives aux services d'intérêt général, en inscrivant les services d'intérêt général à l'article 3 de la Constitution, dans les objectifs de l'Union.

Par ailleurs, il convient d'affermir l'article III-6. Si la loi précise les conditions de fonctionnement des services d'intérêt économique général (et éventuellement des services d'intérêt général), la référence à l'article III-6 dans l'article III-17 ne se justifie pas."

Forum social européen

Paris, 12/15 novembre 2003

Poursuivant l'action engagée lors du Forum social européen de Florence, en novembre 2002 (voir bulletin 117b), le CELSIG a co-organisé deux séminaires sur les services d'intérêt général lors du deuxième Forum. Rassemblés sous le titre "Vers des services publics européens", le premier a fait le point de la situation au niveau communautaire, Livre vert et Constitution en particulier, le second visait à faire émerger et converger les propositions et les initiatives.

Le premier séminaire a été l'occasion de rappeler qu'au delà des différences nationales, les services d'intérêt général (SIG) représentent un fond commun européen, grâce à leur communauté d'objectifs. Depuis une trentaine d'années des mécanismes d'internationalisation sont venus

Constitution : CELSIG writes to the Presidency of the Union :

On 12th November 2003, CELSIG wrote to the Presidency of the Union emphasizing that it was important that the Inter-Governmental Conference comes up with a text for the Constitution which meets the aspirations of the peoples of Europe in the social field, in particular, in matters concerning services of general interest:

"The Inter-Governmental Conference (IGC) which has just opened, should, at the end of its discussions, endorse the text for the first Constitution of the European Union. As a basis for its discussions, it has at its disposal a draft prepared by the Convention and which was submitted to you last July.

For European citizens, the way in which the social dimension is being handled is one of the weak points in the draft for the Constitution and which can and should be improved upon. However, the absence of ambitious objectives concerning Social Europe could jeopardise the rapprochement between the Union and its citizens.

On its part, CELSIG does not see how the IGC could come up with a text which is weaker than that proposed by the Convention without risking having the population turn completely away from Europe and reject that text.

This is why we are asking you to call upon the IGC to take up conclusions reached by the Convention's working group, Social Europe, adopted by the consensus of the group and endorsed by the Convention during its debates and, include them in the draft for the Constitution, in particular those concerning services of general interest, by including services of general interest in article 3 of the Constitution, in the objectives of the Union.

Further, it is appropriate to reinforce article III-6. Though the law specifies conditions for the operation of services of general economic interest (and possibly of services of general interest), reference made to article III-6 in article III-17 is not justifiable.

European Social Forum

Paris, 12th/15th November 2003

Continuing its action launched during the European Social Forum of Florence in November 2002 (see bulletin 117b), CELSIG jointly organized two seminars on services of general interest during this second Forum. Organised under the title "Toward European Public Services", the first reviewed the situation at the Community level, the Green Paper and the Constitution in particular, the second, is aimed to bring up and to converge different proposals and initiatives.

The first seminar provided an occasion to recall that beyond national differences, services of general interest (SGI) represent a common European ground, due to their community objectives. For thirty years now, internationalisation mechanisms have been

percuter les logiques nationales et/ou régionales existants dans les Etats membres, en particulier avec l'Acte Unique de 1986 qui a promu une "européanisation" des SIG, mais selon une logique libérale. Cette logique s'oppose ainsi, notamment, à la garantie d'accès, à la solidarité, au développement à long terme, au pouvoir des collectivités territoriales sur le mode d'organisation de leurs services publics. De surcroît, elle gagne progressivement des secteurs nouveaux et structure la position de l'Union dans les négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

Les batailles menées par les mouvements sociaux et les syndicats depuis une quinzaine d'années ont permis de remporter quelques succès, comme l'article 16 du traité d'Amsterdam, l'article 36 de la charte des droits fondamentaux, la conception du service universel, les débats sur l'Europe sociale à la Convention et l'article III-6 du projet de Constitution, le Livre vert de la Commission sur les SIG. Cependant il reste beaucoup à faire pour équilibrer concurrence et SIG et le second séminaire a cherché les moyens de porter le débat au niveau des institutions, à tous les niveaux territoriaux, et d'élargir les espaces de débat public.

Au cours du second séminaire le secrétariat du CELSIG a fait des propositions.

Propositions du CELSIG

Elles se sont inscrites dans la suite de celles de Florence et sont relatives :

- **au projet de Constitution** : si l'article III-6 représente un progrès par rapport à la situation actuelle en ce qu'il dit qu'une loi européenne définira les principes et conditions permettant aux SIG d'accomplir leurs missions, l'élaboration et le contenu de cette loi dépendront beaucoup du rapport de force et de la qualité des propositions de la société civile.

Le Livre vert sur les SIG de la Commission a lancé les discussions et ouvert ainsi le champ pour une vaste débat public sur l'opportunité d'une loi européenne (ou d'une directive cadre) sur les SIG. C'est une opportunité qu'il convient de saisir.

- **à une loi européenne sur les SIG** : ainsi qu'il l'a annoncé dans sa réponse au Livre vert, le CELSIG travaille à un projet de loi sur les SIG portant sur quatre axes : la définition des SIG, leur financement – aucune méthode ne devant être exclue, le rôle des autorités publiques, la question de leur évaluation démocratique.

- **à l'utilisation de la possibilité pétitionner** : quelque soit l'avenir du projet de Constitution, la possibilité pour la société civile de pétitionner qu'il contient (sur la base d'un million de signatures) doit être utilisée pour promouvoir la proposition de loi sur les SIG. Il s'agit de dire aux autorités nationales et européennes ce que nous voulons comme services d'intérêt général en Europe et de dépasser les débats techniques sur les SIG afin d'en faire un enjeu de société.

En outre, pour ce qui concerne les **négociations de l'OMC**, le CELSIG a renouvelé sa proposition de modifier le mandat donné par les Etats membres à la Commission européenne afin qu'elle porte une position plus offensive sur les services d'intérêt général.

clashing with national and/or regional order present in Member States, in particular with the Single European Act of 1986 which promoted a "Europeanisation" of SGI but rather on a liberal model. Such a logic runs counter to, in particular, the guarantee of access, of solidarity, of long-term development and of the powers of territorial authorities on the manner of organizing their public services. Worse still, it is progressively gaining access into new sectors and it is shaping the Union's position in the negotiations at the World Trade Organization (WTO), on the one hand and, on General Agreement of Trade in Services (GATS), on the other hand.

The struggle that has been led by social movements and by Unions for over fifteen years now, has enabled the achievement of some success such as, article 16 of the Treaty of Amsterdam, article 36 of the Charter of Fundamental Rights, the conception of universal service, debates on Social Europe at the Convention and article III-6 of the draft of the Constitution, and the Commission's Green Paper on SGI. However, a lot remains to be done to achieve a balance between competition and SGI and, the second seminar sought means to bring the debate up to the level of institutions, to all territorial levels, and expand public debate areas.

During the second seminar the CELSIG secretariat made some proposals.

CELSIG proposals

These proposals come as a follow-up to those made in Florence and they concern:

- **draft for the Constitution**: Though article III-6 marks some progress over the present situation, in that it stipulates that a European law shall define principles and conditions enabling the SGI to fulfill their missions, the preparation and the content of this law will so much depend on the weight and the quality of proposals from the civil society.

The Commission's Green Paper on SGI launched discussions and thus opened the field for a wide public debate on the timeliness of a European law (or of a framework directive) on SGI. It is appropriate to seize this opportunity.

- **European law on SGI**: As it announced in its reply to the Green paper, CELSIG is working on a bill on SGI based on four axes, the definition of SGI, means for funding them – no option is to be excluded, the role of government authorities, the issue of democratic evaluation.

- **the use of the petition option**: whatever the future of the draft of the Constitution may be, the possibility for the Civil society to petition, which it is included in the draft Constitution (on condition of obtaining at least one million signatures), should be used to promote the proposal for a law on SGI. It provides a way to convey to the national and European authorities what kind of services of general interest we want to have in Europe and to override technical debates on SGI, in order to render them a stake for the society.

Further, concerning the **WTO negotiations** CELSIG has renewed its proposal for the modification of the mandate given to the European Commission by Member States to enable it assume a stronger position on services of general interest.